

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Le rapport d'orientations budgétaires constitue l'un des moments les plus importants de la vie d'une collectivité locale. En vertu de l'article L 2312-1 du CGCT, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente un rapport qui donne lieu à un débat dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Dans la mesure où l'objectif de ce débat est d'éclairer les élus et d'engager une discussion sur les orientations budgétaires à venir, il donne lieu à une délibération ayant pour seul objet de prendre acte de la tenue de ce débat.

En cette année particulière de renouvellement des instances municipales, le tempo budgétaire est quelque peu bouleversé : ainsi, le ROB doit toujours être voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Quant au budget et afin de permettre aux nouveaux élus de s'installer, un délai supplémentaire est accordé : le vote du budget devra donc avoir lieu avant le 30 avril pour une transmission aux services préfectoraux avant le 15 mai prochain.

Il est ici également rappelé les obligations de transparence liées à ce document : il doit être communiqué en intégralité au public notamment par une mise en ligne sur le site internet communal.

ÉLÉMENTS MACROÉCONOMIQUES

Afin de comprendre les enjeux concernant notre commune, il est intéressant d'avoir un regard sur le contexte national.

Concernant la croissance, elle est plutôt molle cette année avec 1.3% de croissance annuelle prévue.

Concernant le « panier du maire » publié chaque année en novembre et qui prend acte de l'indice des prix (hors charges d'intérêts d'emprunt) des dépenses communales, il s'établit à 1.68%. Il est à souligner que ces dernières années, l'augmentation de cet indice a progressé plus vite que l'inflation c'est-à-dire celle supportée par les ménages. Il faudra donc prendre en compte cette contrainte lors de l'établissement des prévisions des charges de fonctionnement courant (chapitre 011).

Côté recettes fiscales (point essentiel sur lequel nous reviendrons longuement ultérieurement), il est à noter une revalorisation basale de 1.2%.

ZOOM sur les petites villes (entre 2 500 et 25 000 habitants : données issues d'une note de conjoncture de la banque postale publiée en décembre 2019)

Les communes entre 2500 et 25 000 habitants représentent 37% du budget total de l'ensemble des communes françaises soit 38.9 milliards d'euros de dépenses. Il est à remarquer que ces dépenses restent stables depuis 2013 même si aucune contrainte issue des contrats de cahors ne les y oblige.

Côté recettes, et pour les villes comprises entre 5 et 10 000 habitants, elles proviennent essentiellement des recettes fiscales (795 euros par habitant) puis des dotations d'Etat (243 euros par habitant).

Si on s'arrête sur les recettes fiscales, 35% de ces dernières proviennent de la TFB et la TFNB et 27% de la TH.

Côté dette, l'endettement moyen représente 184 euros par habitant. Cette dette permet en particulier de financer le remboursement d'emprunt et les dépenses d'investissement. Elle a progressé de 5.2% en euros par habitant entre 2017 et 2018.

ELEMENTS COMPARES

(Issus des chiffres de la DGFIP 2018)

Quelques éléments de comparaison entre PIOLENC et la moyenne des communes de même strate :

Dépenses de fonctionnement : 709 € par habitant pour Piolenc et 1029 € en moyenne de strate
 Dépenses d'investissement : 481 € par habitant pour Piolenc et 436 € pour la moyenne de strate
 Dépenses de personnel : 416 € par habitant pour Piolenc soit 61.78% des charges de fonctionnement mais en dessous de la moyenne de la strate
 Dette : elle représente 58 € par habitant pour le remboursement du capital + 15 € par habitant pour la charge d'intérêt. La moyenne de la strate s'établissait aux résultats 2018 à 84 € par habitant pour le capital + 67 € par habitant pour les intérêts.

ANALYSE DES RÉSULTATS 2019

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2020 reprendra les résultats de clôture de l'exercice 2019 (résultats cumulés), tels qu'ils ressortent du compte de gestion du comptable.

Les résultats de clôture 2019 du budget principal se présentent comme suit :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 2 108 676 €
(Dont excédent 2019 de 1 408 676 €)
- un excédent cumulé d'investissement de : 1 076 102 €
(Dont un excédent 2019 de 993 467.41 €)

Soit une balance de clôture excédentaire de **+ 3 184 778 €**

Explications des résultats :

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses) correspond au report de l'excédent cumulé des exercices antérieurs pour 2 354 193 euros dont 1 654 193 € avaient été affectés en investissement ajouté à l'excédent de l'exercice 2019 pour 1 408 676 €.

Cet excédent de fonctionnement constitue l'autofinancement ou l'épargne brute du budget.

En section d'investissement, l'excédent cumulé de 2019 correspond à l'adjonction de l'excédent d'investissement constaté les années antérieures (pour 82 634.59 €) à l'excédent de cette année pour 993 467.41 €.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

Le rapport d'orientations budgétaires permet de constater l'évolution de l'ensemble des charges du chapitre 011 depuis la dernière mandature (annexe 1 tableau de l'évolution des 6 derniers CA joint).

Les dépenses de Gestion courante

Concernant en premier lieu les dépenses courantes **relevant du chapitre 011**, les efforts consentis ont permis de les contenir au même niveau qu'en 2018 tout en tenant compte du panier du maire. Elles reflètent le travail réalisé en régie par les services techniques : entretien courant des bâtiments communaux, entretien régulier des fossés, des véhicules, des espaces verts,... Elles reflètent aussi un souci constant de bonne gestion de l'ensemble des services communaux.

C'est la raison pour laquelle, les orientations retenues pour 2019 seront poursuivies dans les mêmes proportions en 2020.

La gestion des dépenses de personnel (chapitre 012)

Aux vues des éléments ci-dessous (annexe 2 tableau pyramide âges et par sexe), nous pouvons constater un rajeunissement progressif du personnel. Deux départs en retraite sont prévus en cours d'année. Il s'agit de Mmes LAMBERT Renée et CHIROSSEL Brigitte.

Concernant le remplacement de Mme LAMBERT, il s'est effectué comme pour les agents affectés à l'entretien des locaux et à la pause méridienne, par la signature d'un contrat avec la société ONET (après mise en concurrence) et par la signature d'une prestation de service avec l'association d'insertion PIAF. Le service assuré est donc totalement maintenu.

Concernant celui de Mme CHIROSSEL, il sera effectif au 1^{er} mars par l'arrivée de Mme POTY qui après une procédure de recrutement et à la suite d'entretiens arrive d'une commune du nord de la France.

Les avantages en nature octroyés aux agents communaux n'ont connu aucune évolution et ne concernent que l'octroi de véhicules de service et de téléphones portables aux chefs de service dans le cadre exclusif des astreintes.

Les arrêts maladie ne seront comme les années antérieures remplacés qu'en cas de nécessité tel que le maintien des quotas d'encadrement à la crèche ou au centre de loisirs.

L'augmentation du 012 (personnel) est aussi la conséquence directe de certaines augmentations imposées par des décisions gouvernementales (et ce même si le point d'indice stagne encore cette année) telles que :

- Le PPCR qui se poursuit (revalorisation)
- Les augmentations des diverses cotisations patronales
- L'augmentation de l'assurance du personnel
- Les avancements de grade et d'échelon

La cotisation au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) demeure à 0.9% de la masse salariale.

Le montant du 012 sera contenu cette année à 2 340 000 euros.

Une nouveauté cette année issue des articles 92-4 et 93 de la loi engagement et proximité nous conduit à communiquer sur l'ensemble des indemnités de toute nature reçues par les élus.

Pour Piolenc, et concernant M DRIEY, en sa qualité de Maire, il reçoit 7 200 euros annuels de frais de représentation.

Concernant les autres élus, et conformément à la délibération n°20 du 7 avril 2014, les indemnités sont réparties telles que suit :

Maire : jusqu'à 55% de l'indice 1015

Adjoints : jusqu'à 22% de l'indice 1015 et les conseillers délégués : jusqu'à 6% de l'indice 1015 soit une indemnité totale mensuelle plafonnée à 7 945,04 €.

Au total, l'enveloppe relative aux indemnités des élus et dans l'attente des prochaines décisions sur ce point sera reconduite à l'identique soit **115 975 €**. (annexe n° 3)

Pour ce qui concerne les autres **charges de gestion courante (chapitre 65)**, elles concernent les contributions obligatoires de la Commune aux structures intercommunales et départementales dont Piolenc est membre.

Elles comprennent:

- ✓ la participation communale au Service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 152 979 €
- ✓ le forfait scolaire alloué à l'école privée les Jardins pour 115 304 euros
- ✓ la participation obligatoire de la Commune aux différents syndicats intercommunaux parmi lesquels le SMDVF (syndicat mixte forestier) pour 1688 € ou le SICEC (syndicat intercommunal pour la mise en fourrière des chiens) pour 5 230 €.

Les budgets alloués tant aux associations qu'au CCAS seront discutés au moment du vote du prochain budget lors de la commission des finances.

Les dépenses liées aux intérêts d'emprunt (chapitre 66111) s'établissent à **64 000 €**. (Les charges financières représentent sur Piolenc 11.94 € par habitant).

La dotation aux amortissements (chapitre 042) s'établit à **195 000 euros** mais elle trouve sa contrepartie en recettes d'investissement car il s'agit d'une opération d'ordre.

Les dépenses réelles de fonctionnement resteront donc stables sur 2020 autour de 4 500 000 €.

Il sera également conservé une enveloppe de 220 000 € au titre des dépenses imprévues (qui ne peuvent excéder 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement).

LES SERVICES MUNICIPAUX

Voici ci-dessous un tableau du coût des principaux services communaux gérés en régie directe, sur la base des résultats constatés de l'exercice 2019.

Services	Dépenses nettes (011+012)	Recettes	Coût réel d'exploitation 2019
Centre de loisirs + périscolaire	22163+143115=165 278	75111+69531=144 642	- 20 636
Crèche halte garderie	21248+359256=380 504	80988+311174=392 162	11 658
Restaurant municipal	107230+109142=216 372	169 208	- 47 164

Il faut noter que ces services sont des services publics administratifs qui n'ont aucun caractère obligatoire.

Concernant les aides diverses versées par la CAF, notre seul financeur sur ces services, dans le cadre du contrat enfance et Jeunesse (CEJ), il va suivre une réforme d'envergure en se transformant en CTG (convention territoriale globale). Il est à noter que les financements obtenus devraient cependant rester identiques mais la signature de la dite CTG méritera de s'appesantir sur la politique sociale de la commune (jeunesse, enfance, logement,...). Ce travail sera mené en lien avec notre intercommunalité.

Concernant d'abord le centre de loisirs, la thématique de cette année tournera autour du monde merveilleux. Les interventions d'AKUO se poursuivent également et seront axées autour de l'aménagement de l'espace jardin.

Concernant la crèche, l'aménagement des locaux se poursuivra avec l'installation des dernières portes à hublot. Concernant la section de fonctionnement, l'annexe 4 reprend les éléments depuis 2016.

Enfin, concernant le restaurant municipal, il fera l'objet de travaux de réfection globale de la toiture dès le mois de février (infiltrations dès qu'il pleut) pour un montant de 40 000 €. Dans le respect légal, les menus ont évolué avec la présentation d'un repas végétarien par semaine; de même, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la priorité donnée aux circuits courts pour les approvisionnements (plateforme Agrilocal et agriculteurs ou commerçants piolenois) se poursuivent.

Pour l'ensemble de ces services, à l'été 2019, le service portail famille a été mis en place et il est un vrai succès pour les familles.

Les écoles publiques :

En complément de la subvention versée à l'école privée les Jardins de Notre Dame, ce paragraphe permet de faire un point sur l'effort que la commune a consacré (en fonctionnement) en 2019 aux 3 écoles publiques soit un montant total de dépenses de fonctionnement de **381 344 €** comprenant le personnel affecté à l'école maternelle pour **154 157 euros** (ATSEM).

Recettes de Fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**
Les bases fiscales relatives à la taxe d'habitation sont revalorisées par l'État de **0.9 %**; celles relatives aux bases de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) le sont de **1.2%**.

Ce chapitre va faire l'objet de toute notre attention car il sera fait ici une première analyse de la réforme de la taxe d'habitation qui va impacter grandement la fiscalité communale et intercommunale.

Ainsi et pour la première fois, nous ne voterons plus de taux de taxe d'habitation; ce dernier étant gelé à celui qu'il était en 2017 soit 11.55%.

Pour les autres taxes, l'action sur le taux est gelée jusqu'en 2022. Ainsi, après l'étude réalisée sur les logements vacants, il était envisagé l'instauration de cette taxe (THLV); cependant, le bénéfice tiré de cette taxe ne pourra voir le jour avant 2023 car la loi de finances pour 2020 gèle l'effet des délibérations sur ce point.

ZOOM sur la taxe d'habitation :

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme dite « Macron », la taxe d'habitation est progressivement supprimée.

Elle l'est déjà pour les contribuables gagnant moins de 27 000 annuels pour une personne seule soit pour 80% des contribuables.

Pour les 20% non dégrévés, elle va disparaître progressivement soit -30% en 2021; -65% en 2022 et dégrèvement total en 2023.

Si le taux de la TH est gelé à celui de 2019, les bases elles, ne seront plus revalorisées à compter de 2021.

De plus, la TH est maintenue sur les résidences secondaires (82 sur Piolenc) jusqu'en 2022 à taux identique (les élus retrouvant leur pouvoir de taux sur la TH RS en 2023).

Que représente la TH sur PIOLENC ?

Bases de TH : 8 072 000

Taux : 11.55%

Produit 2018 : 932 000 € soit 180 euros par habitant (moyenne de la strate : 207 € par habitant avec un taux moyen de 15.21%)

Il faut noter que 2189 foyers sont soumis sur Piolenc au paiement de la taxe d'habitation sur leur résidence principale et qu'avant la réforme dite Macron, 305 foyers en étaient exonérés.

Quelles conséquences chiffrées avec la suppression de la TH ?

La taxe d'habitation est remplacée par la taxe sur le foncier bâti en sa part départementale.

Concernant notre commune, la TH rapportait 985 376 €

La TFPB part communale rapportait : 1 240 337 € soit une recette fiscale de 2 225 713 €

La TH étant remplacée par la part départementale de TFPB (883 516), notre nouveau produit fiscal serait de 2 123 853 € soit une perte constatée de 101 860 €. Piolenc fait donc partie des communes sous compensées comme 10 722 communes (24 654 communes sont, elles, sur compensées).

Comme il s'y est engagé, le gouvernement par l'application d'un coefficient correcteur va nous compenser cette perte afin que notre produit soit équivalent avant et après réforme.

Il est à noter qu'à ce stade, il est entendu que notre coefficient correcteur sera toujours le même... ..mais avec une clause de revoyure prévue en 2024.

Si les conséquences chiffrées de la perte sont analysées et compensées, il n'en est pas de même avec la perte de pouvoir des élus sur le taux applicable et la perte de lien entre les décisions politiques et ceux à qui elles s'appliquent. C'est à ce niveau que les réelles conséquences seront à appréhender dans les prochaines années. De même, les indicateurs servant en particulier au calcul de la DGF incluait le taux de TH. Des travaux en cours devraient donc avoir un impact sur ces calculs à l'avenir.

Les autres recettes de fonctionnement :

Les DOTATIONS :

Le montant des dotations d'État (DGF, DSR et DNP) n'est pas connu à ce jour et devrait rester d'un montant identique cette année mais a fortement chuté depuis 2014.

La DGF : dotation globale de fonctionnement ; la DSR : dotation de solidarité rurale et la DNP : dotation nationale de péréquation.

Sur l'année 2019, concernant la DGF, nous avons perçu une somme de 305 715 euros. Cette dotation devrait rester stable.

Concernant la DSR, nous avons perçu 79 019 €

Concernant la DNP, nous avons encaissé 80 505 €

Soit un montant total de dotation de l'État de 465 239 € alors que les dotations en 2014 s'élevaient à 731 053 € soit une perte de dotation de 265 814 € si l'on compare l'année 2014 et l'année 2019.

Le montant de l'**attribution de compensation (AC)** versé par la communauté de communes en lieu et place de la taxe professionnelle reste inchangé à : **1 037 693 €**.

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut citer :

Le produit des loyers (appartements) : 37 790 €

La redevance carrière due par la Carrière MARONCELLI pour 37 632 €

Le produit des services gérés en régie (cantine, crèche, ALSH, bibliothèque, salles communales,...)

Le produit lié aux occupations du domaine public

Les participations de nos co-financeurs, la CAF et la MSA pour un montant d'aides de 380 000 € constatées en 2019

Les droits de mutation à titre onéreux pour 321 766 €

Section d'Investissement

C'est la section du budget qui rend compte des projets d'investissement de la commune c'est-à-dire ceux appelés à durer dans le temps et qui en conséquence reflètent les orientations qui répondent à l'intérêt général.

Dépenses d'investissement

La première dépense obligatoire dont il faut tenir compte c'est évidemment le remboursement du capital de nos emprunts. Cette année, le montant de l'annuité en capital à rembourser est de 315 500 €. (voir paragraphe sur la dette supra)

Travaux 2020

En cette année électorale, il n'est fait mention ici que des travaux pour lesquels un engagement juridique a été pris ou qui sont à exécuter en urgence et qui doivent donc être obligatoirement inscrits au BP.

Les investissements pour 2020 vont se concentrer sur les travaux suivants :

- Les travaux de réhabilitation de l'église et de son parvis, estimés dans leur globalité par l'architecte à 1 500 000 € sachant que deux subventions ont été attribuées : l'une de 380 000 € par la DRAC et l'autre de 130 000 € par le conseil départemental. Ces travaux seront comme prévu et délibéré financés par un emprunt (voir supra).
- Les travaux du PUP du chemin des chasseurs pour 390 000 €
- Les premiers remboursements au fur et à mesure des travaux de la résidence Séniors

A FAIRE EN URGENCE :

Des infiltrations d'eau impactent le plafond du restaurant municipal. Après quelques réparations, une réfection totale s'impose. Ils seront réalisés pendant les vacances de février pour 40 000 €.

De même, suite à un contrôle visuel, les poteaux bois de la salle des fêtes ont montré des faiblesses. Un bureau d'études spécialisé dans le bois a donc ordonné la fermeture de cet ERP en urgence car un risque d'effondrement est avéré. L'étude est en cours pour réaliser les

travaux de confortement nécessaires à sa réouverture. Ils sont estimés à 100 000 € + 25 000 € d'étude et 3 000 € de bureau de contrôle.

Compte tenu de ces dépenses inattendues, la construction de la voie vélo a été suspendue à ce stade.

- **Les restes à réaliser de l'exercice 2019 pour 32 424 euros** car la commune a engagé des dépenses en fin d'année et qu'elles ont dû être payées en ce début d'année après la réalisation du service fait.

La prochaine commission des finances relative au BP 2020 (postérieure aux échéances municipales) discutera des nouveaux engagements budgétaires.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent de l'effort réalisé en fonctionnement, cet effort se nomme : la capacité d'autofinancement communal (CAF).

Les recettes d'investissement proviennent:

- ✓ des ressources propres de la Commune (affectation du résultat, virement provenant de la section de fonctionnement) : c'est ici que se joue le résultat des efforts réalisés en section de fonctionnement
- ✓ de la taxe d'aménagement (taxe d'urbanisme) pour 180 065 euros constatée en 2019
- ✓ des subventions sollicitées et obtenues qui sont peu nombreuses et que l'on peut donc souligner : le contrat de plan provenant du conseil départemental pour 72 185 €
- ✓ **D'un emprunt de 2 000 000 €** (voir chapitre supra)
Cet emprunt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de l'église et de son parvis, sachant que les premiers travaux ont débuté en janvier 2020.

A noter la recette due au titre du FCTVA (pour les dépenses réalisées en 2016) pour **297 859 euros pour les dépenses d'investissement et 9 949.64 € pour celles de fonctionnement**. Lorsque nous mandatos une facture, nous payons en TTC. Cependant, concernant les dépenses d'investissement l'État nous donne un coup de pouce : 2 ans après la dépense, il nous rembourse une partie de la TVA via un fonds de compensation (16,404 %).

Les deux sections (fonctionnement et investissement) devant obligatoirement être équilibrées (même montant en dépenses et en recettes), le montant des recettes d'investissement conditionne celui des dépenses.

ANALYSE DE LA DETTE

Échéance en capital d'emprunt à devoir sur 2020 :

Emprunt SFIL (ex Dexia) à taux fixe (1.23%) et à échéance 2024 : échéance 2020 : 64 854 €

Emprunts au Crédit Foncier : à taux fixe (0.250%) à échéance 2023 : échéance 2020 : 105 €

Emprunts à la Société Générale : à taux fixe (4.47%) à échéance 2024 : échéance 2020 : 24 646.99 €

: à taux fixe (4.07%) à échéance 2021 : échéance 2020 : 103 044.77 €

: à taux fixe (2.50%) à échéance 2033 : échéance 2020 : 32 428.29 €

Emprunt à la Banque Postale à taux fixe (1.80%) et à échéance en 2036 : échéance 2020 : 100 000€

Il est à noter ici que 3 emprunts arriveront à échéance lors du prochain mandat municipal.
(environ 185 000 € ce qui compensera largement l'échéance annuelle du futur emprunt)

Nouvel emprunt en 2020 :

Comme évoqué déjà lors de l'examen du rapport d'orientations budgétaires 2019, et afin de financer les travaux de l'église qui viennent de débiter, la commune vient après appel d'offres de contracter 2 emprunts :

L'un de 1 600 000 € auprès de la banque postale au taux fixe de 0.90 % sur 15 ans

L'autre en prêt relais auprès de la caisse d'épargne de 400 000 € au taux fixe de 0.30 %; cet emprunt d'une durée courte (deux ans) sera remboursé par les subventions attendues et notifiées de la DRAC et du conseil départemental de Vaucluse.

RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

La CAF (capacité d'autofinancement) : il s'agit du montant que la Commune peut consacrer à l'investissement

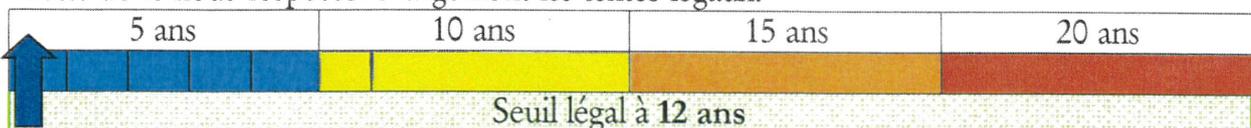
Calcul de la capacité d'autofinancement brute : RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) : 6 457 407 - 4 348 731 = 2 108 676 €

Encours de dette par habitant (ou capital restant dû) : 2 179 362 / 5357 = 407 € par habitant

Je rappelle ici l'exigence nouvelle de la loi de finances pour 2018 à savoir une capacité de désendettement de **12 ans maximum**.

Encours de dette actuelle / CAF brute : 2 179 362 / 2 108 676 = 1.03

Il faudrait donc 1 an et 3 mois à la Commune sur ses deniers pour rembourser la totalité de sa dette donc nous respectons largement les textes légaux.



ROB 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20200304-20-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Affichage : 12/03/2020

Pour l'autorité compétente : Le Maire, Louis DRJEY



annexe ROB 2020 (v° A)

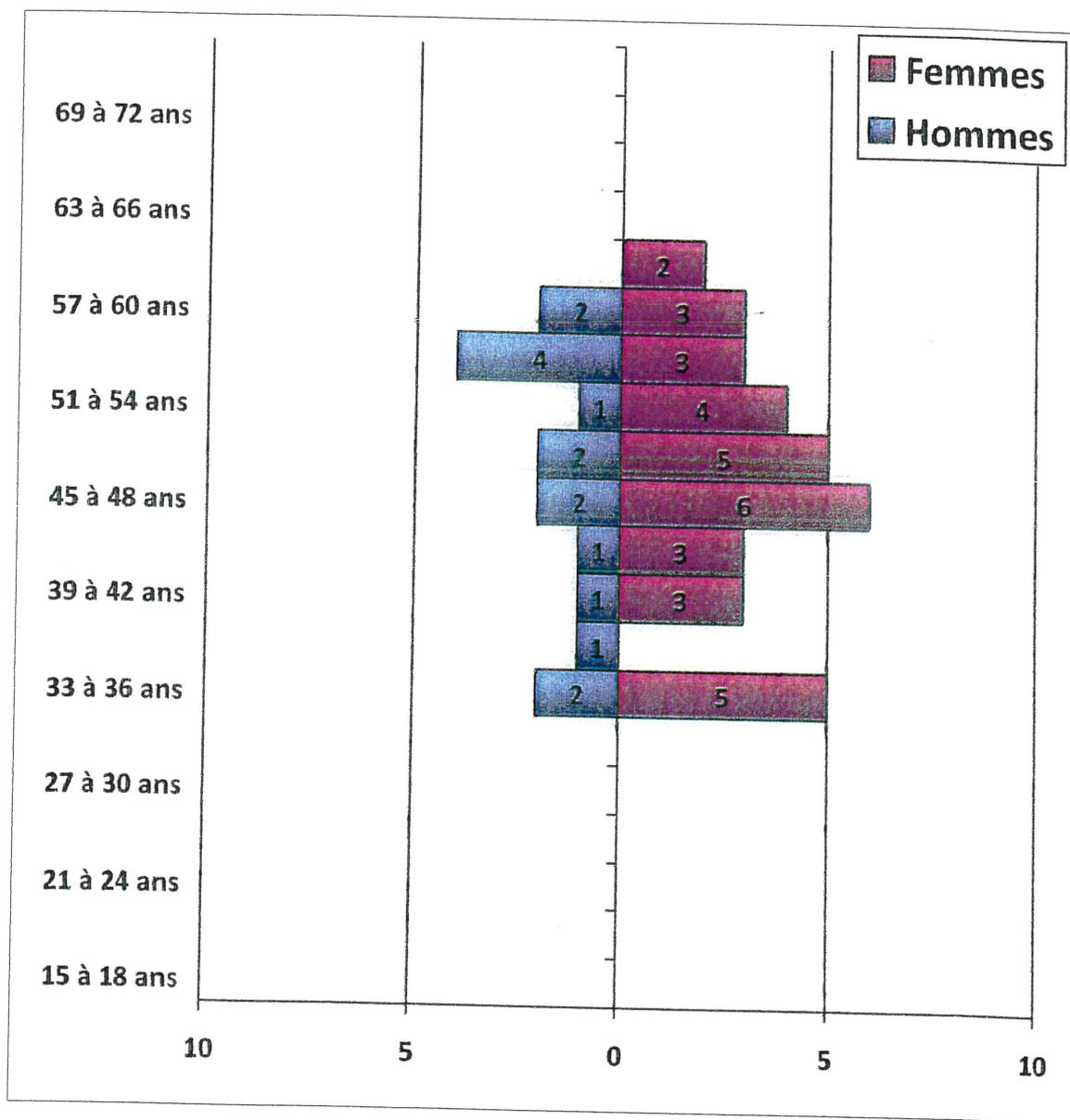
Evolution des 6 derniers comptes administratifs au niveau du chapitre 011

Articles	Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
60611	eau et assainissement	16 878	17 893	20 034	21 807	14 055	34 408
60612	energie electricite	114 745	123 725	111 904	111 829	121 079	134 219
60621	combustibles	39 171	45 033	27 532	23 518	42 422	23 738
60622	carburants	11 345	8 107	8 317	8 970	9 541	9 673
60623	alimentation	70 477	75 615	75 875	80 789	84 083	77 635
60624	produit de traitement						571
60628	autres fournitures non stockees	1 568	1 461	1 533	1 434	1 507	1 364
60631	fournitures d'entretien	5 613	5 308	6 835	5 122	5 585	5 485
60632	fournitures de petit equipement	36 990	24 399	29 368	30 906	44 858	40 070
60633	fournitures de voirie	2 382	232	5 632	466	1 427	1 090
60636	vetements de travail	4 840	6 016	3 413	2 794	3 215	7 822
6064	fournitures administratives+ livres+ scolaires	29 703	26 874	25 911	23 539	27 858	24 569
6068	autres matieres et fournitures	12 115	11 783	9 197	15 284	8 570	10 380
611	contrat de prestations de service	14 416	18 190	9 371	15 311	12 341	10 066
6135/6132	location	20 614	19 566	13 330	11 275	11 059	11 290
614	charges locatives		2 303	3 293	3 661	3 647	2 504
61521	entretien de terrains	648	26 988	0	6 426	5 142	5 799
61522	entretien de batiments	8 720	16 960	12 149	2 903	9 618	21 712
61523	entretien de voies et reseaux	66 880	54 931	49 765	50 198	65 876	65 574
61524	entretien bois et forets	930	5 492	4 666	14 536	27 558	17 820
4523	entretien materiel roulant	7 136	7 980	5 134	7 745	4 523	6 622
21589	entretien autres biens mobiliers	7 725	18 259	5 433	2 198	21 589	4 674
6156	maintenance	50 696	56 172	57 920	56 431	66 274	65 231
616	primes d'assurance	27 286	27 784	29 706	29 634	30 279	8 935
6182	documentation generale	2 437	2 593	1 598	1 575	2 195	1 134
6184	versement organisme de formation	2 468	6 952	3 577	2 249	1 839	9 713
6228/6228	divers	6 394	1 126	5 860	5 020	3 662	10 743
6226	honoraires	34 802	49 800	30 837	25 614	41 811	35 156
6231	annonces et insertion	696	4 007	1 333	2 923	3 385	8 234
6232	fetes et ceremonies	59 457	35 209	35 720	37 647	43 882	52 801
6236/6237	catalogues et imprimés et publications	3 066	1 738	1 837	1 652	3 436	7 389
6247	transport collectif	5 691	6 288	4 305	4 450	4 264	3 964
6251	voyages et deplacement	3 337	670	1 795	4 981	1 112	925
6257	receptions	29 255	13 905	18 852	17 561	17 509	21 991
6261	frais d'affianchissement	7 811	6 962	7 445	7 682	9 306	9 135
6262	frais de telecommunication	26 275	27 490	25 800	31 076	28 504	33 032
6282	frais de gardiennage	109	948	1 011	519	6 752	4 828
6288	autres services	1 185	1 037	1 808	35	216	354
6355/63512	taxes et impots sur les vehicules	12 830	24 327	610	27 209	20 516	22 512
TOTAL 011		767 035	787 460	695 006	699 294	815 502	814 853

Pyramide des âges Date : 28/01/2020

Collectivité : Mairie de Piolenc

Etablissement : COMMUNE



Nombre d'hommes : 16

= 32%

Nombre de femmes : 34

= 68%

Total : 50

Répartition des indemnités au 1er janvier 2020

Enveloppe globale : 8984.53€

annexe 3
R03 2020

Prénoms NOMS	Qualité	Taux % de l'indice 1027 (3 889,40€)	Montant indemnité brute mensuelle	Frais de représentation mensuels	Total annuel brut
Louis DRIEY	Maire	53%	2 061,38 €	600,00 €	31 936,56 €
Brigitte MACHARD	1 ^{er} Adjoint	21%	816,77 €		9 801,24 €
Daniel SANTANGELO	2 ^{ème} Adjoint	21%	816,77 €		9 801,24 €
Françoise CARRERE	3 ^{ème} Adjoint	21%	816,77 €		9 801,24 €
Fabienne MINJARD	4 ^{ème} Adjoint	21%	816,77 €		9 801,24 €
Michel VIDAL	5 ^{ème} Adjoint	21%	816,77 €		9 801,24 €
Eric LANNNOY	6 ^{ème} Adjoint	10%	388,94 €		4 667,28 €
Françoise GRANDMOUGIN	7 ^{ème} Adjoint	10%	388,94 €		4 667,28 €
Roland ROTICCI	8 ^{ème} Adjoint	10%	388,94 €		4 667,28 €
Nathalie BOMMENEI	Conseiller municipal délégué 1	2%	77,78 €		933,36 €
Stéphanie BURLET	Conseiller municipal délégué 2	2%	77,78 €		933,36 €
Chantal COUDERC	Conseiller municipal délégué 3	2%	77,78 €		933,36 €
Sylviane GOURLOT	Conseiller municipal délégué 4	2%	77,78 €		933,36 €
Christiane KASTELNIK	Conseiller municipal délégué 5	2%	77,48 €		929,76 €
Patrick PICHON	Conseiller municipal délégué 6	2%	77,48 €		929,76 €
Odile FANTTI	Conseiller municipal délégué 7	2%	77,48 €		929,76 €
Grégory PAYAN	Conseiller municipal délégué 8	2%	77,48 €		929,76 €
Florian LIQUOT	Conseiller municipal délégué 9	2%	77,48 €		929,76 €
Cindy COQ	Conseiller municipal délégué 10	2%	77,48 €		929,76 €

TOTAL

8 088,05 €

104 256,60 €

SYNTHESE 2019 SYNTHESE 2018 SYNTHESE 2017 SYNTHESE 2016

DEPENSES	432 462,41 €	426 422,71 €	417 441,56 €	377 990,38 €
RECETTES	393 579,94 €	321 349,89 €	471 421,60 €	296 529,47 €

Participations familiales	-38 882,47 €	-105 072,82 €	53 980,04 €	-81 460,91 €
	81 401,56 €	77 558,12 €	87 170,80 €	88 386,40 €

A noter le faible montant des participations familiales en comparaison avec le coût de la crèche dû à la nécessité des subventions CAF
notamment (qui dépendent du respect de leurs directives = taux d'occupation + taux facturation) pour maintenir un semblant d'équilibre

1er sept 17 : congés déductibles = baisse des participations familiales + baisse du taux d'occupation

PRIX DE REVIENT DE L'HEURE (H réalisées)	7,32 €	7,32 €	7,21 €	7,26 €
--	--------	--------	--------	--------

PRIX DE REVIENT DE L'HEURE (H facturées)	6,83 €	7,09 €	6,82 €	6,61 €
--	--------	--------	--------	--------

TAUX DE FACTURATION	107,08%	103,25%	105,72%	109,78%
---------------------	---------	---------	---------	---------

Capacité théorique	72600 H / 220 jours	72930 H / 221 jours	73920 H / 224 jours	72930 H / 221 jours
heures réalisées	59 103	58 282	57 859	52 098
heures facturées	63 286	60 174	61 169	57 195

TAUX OCCUPATION	HR : 81,41% HF : 87,17%	HR : 79,91% HF : 82,51%	HR : 78,27% HF : 82,75%	HR : 71,44% HF : 78,43%
-----------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

nombre d'enfants accueillis	106	94	83	74
-----------------------------	-----	----	----	----

ANNEE 2020 = 61 enfants inscrits entre le 01/01/2020 et 14/02/2020 pour rappel nous avons un agrément de 30 enfants

annexe ROB 2020 (v04)

1 enfant qui est resté à la crèche en 2019, 1 heure a coûté 7,32€ au gestionnaire, les familles ont payé en moyenne entre 1,26€
0,27€/h = tarif le plus bas en 2019 2,67€/h = tarif le plus haut en 2019

nombre de jours d'ouverture x 30 enfants x 1h d'amplitude horaires
NB : il est impossible d'accueillir 30 enfants sur toute l'amplitude horaires

L'indice de qualité comptable :

EXERCICE	2016	2017	2018
IQCL NATIONAL	17,1	17,2	17,2
IQCL de la commune	18,3	16,00	19,7
Domaine A	10	6,7	10
Domaine B	10	10	10
Domaine C	7,8	8,8	10
Domaine D	9,2	8,6	9,2

Légende :

- domaine A : les hauts de bilan
- domaine B : les comptes de tiers
- domaine C : les opérations complexes
- domaine D : les délais sur les mouvements

L' indice de qualité comptable de la commune progresse à 19,7 et s'affiche à un niveau supérieur à la moyenne nationale (17,2) et départementale (17,5).

Au niveau de la Trésorerie, la moyenne des douze communes gérées s'affiche à 18,2.

Les anomalies relevées :

- dans le haut du bilan : pas d'anomalie relevée.
Les trois items présents, concernant l'intégration des frais d'études (A2), d'affectation du résultat (A7) et A 12 sont validés.
- dans les comptes de tiers : pas d'anomalie relevée sur les sept items présents.
Les comptes de tiers utilisés sont appropriés et ne présentent pas de soldes anormaux.
- dans les opérations complexes : Tous les dix items présents sont validés.
- dans les délais sur mouvements : un seul item (D3) sur les douze présents n'est pas validé. Il s'agit de l'émission rapide et régulière des recettes dans les comptes d'imputation provisoire y compris le compte 4718. L'apurement minimum est de 2 %.
L'apurement du compte 4718 (ensemble des recettes titrées sur ce compte) au 31/12 permet la bonification du domaine D

Les recommandations :

Afin de maintenir le niveau de résultat atteint, les recommandations d'usage sont formulées :

- Emettre au plus vite les titres après encaissement (surtout en fin d'exercice) et ce avant le 31 décembre
- Emettre les titres « régisseurs » avant le 31/12 afin de solder le compte 4711
- Comptabiliser les rattachements de charges et de produits avant le 31 décembre, et s'assurer des régularisations en n+1 .